

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Relevé de décisions

La Commission constate le 13 décembre 2016 la recevabilité des dossiers suivants :

Arbitre :

ALONGE François
BERNARD Philippe

Disciplines Associées :

LOESCH Julien
VIGLIONE Claude

Médecin

BROULAND Jean-Dominique

Handi-Taekwondo

AUBRY Didier
BAGARRE Cédric

Hommes

AMODEO Michael
AUBRY Didier
AVOIGNON Christophe
BASSOUM Mamoudou
BATA Augustin
BELLAHCENE Karim
BERNARD Philippe
BOUMERTIT Idir
BRANCO Edouard
BURTIN Thomas
CHAING Stéphane
CHASSEFEYRE Didier
CHAUSSADE Frédéric
DUMAS Jean
ENGELVIN Alain
FLORENTIN André
FOULON Michael
GENTIL Pascal
GUET Karim
HASHAS Abdelhak
JURCA Claude
LAGUERRE Christophe
LOPEZ Jean-Louis
MALLIA Raymond
MANNINO Stéphane
MARQUES Jean-Yves

MARTON François
MEHHAT Adel
ODJO Denis
OUARZAF Mohamed
PASSIER Rémy
PINTO Fernand
RAPHAN Pierre-Alain
SADOK Hassane
TAJJA Abdelmajid
VERGER Thierry
VOLPATO Bruno

Femmes

ALLONGE Patricia
ALOUACHE Nacéra
BAYLOU Maud
CHARAF Oriane
COCHET Marilyne
COULON Maggy
FELICITE Sophie
GAY Anne-Laure
HAU Sophie
JEFFALI Anissa
JOUANNEAULT Sabrina
LACHETEAU Coralie
LEMASSON Julie
LESEINE Marie-Catherine
LURON Isabelle
MOJINSON Ogéné
MOREIRA Lydie
NGUYEN Hélène
TIXERE Marie-Jo

Les dossiers suivants doivent être déclarés irrecevables pour les raisons qui suivent.

Médecin

MACHIN Patrick Personne non titulaire du 1^{er} dan et qui ne remplit pas les conditions pour obtenir une dérogation.

Hommes

ADAMA Coulibaly. Personne non titulaire du grade de 1^{er} dan délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération

BRESSOL Jean-Jacques. Son dossier est hors délai

EBARA Eugène. Personne non titulaire du grade de 1^{er} dan délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération

RAUSCHER Clément. Son dossier est hors délai

TSOULI Sid. Son dossier est hors délai

Femmes

HERVY Christine. Personne non titulaire du 1^{er} dan et qui ne remplit pas les conditions pour obtenir une dérogation

IBRAGHIMOVA Sabina. Personne non titulaire du grade de 1^{er} dan délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération

MELLIER Maeva. Personne salariée de la Ligue Ile de France de Taekwondo

Compte tenu du nombre important de candidates, la Commission a décidé de ne pas accorder de dérogation aux personnes non titulaire du 1^{er} dan et disposant de 8 timbres licences. C'est le cas pour DELAGE-DAMON Brigitte et KOUASSI Christelle.